



## CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2019

Date d'affichage :  
19 décembre 2019

Date de convocation :  
11 décembre 2019

### COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix neuf, le dix sept décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal du Puy-en-Velay régulièrement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal, 1 Place du Martouret, sous la présidence de Monsieur Michel CHAPUIS (le Maire).

#### Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Huguette PORTAL, Monsieur Pierre ROBERT, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Fabrice BREYTON, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Yves DEVEZE, Madame Caroline BARRE, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Ginette VINCENT, Madame Laurence BOUILHOL, Madame Elisabeth RAFFIER, Madame Nicole ARTAUD, Monsieur Jacques LABROSSE, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Pascal BERTRAND, Monsieur Jean-Dominique TOUSSAINT, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Eric RAVEYRE, Monsieur Thierry LANARET, Monsieur Pierre David BERGER, Monsieur Willy GUIEAU, Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME, Madame Anne-Lise MIALHE, Monsieur Damien MACHADO, Madame Charlotte OLLAGNON, Monsieur Quentin PETIT, Madame Françoise GAUTHIER-WILLEMS, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Didier ALLIBERT, Monsieur Laurent JOHANNY (à partir de la question n° 17)

#### Ont donné procuration :

Monsieur Hamid BOUZINE à Monsieur Fabrice BREYTON, Monsieur Laurent JOHANNY à Monsieur Didier ALLIBERT (jusqu'à la question n° 16)

#### Absent(e) :

Madame Brigitte REYNAUD-COURTOIS à la question n° 1

Secrétaire de séance : Damien MACHADO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Michel CHAPUIS déclare la séance ouverte.

La séance a été levée à 20h20.

### **N° 1 CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- DÉCIDE à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette nomination comme le permet l'article L 2121-21, dernier alinéa du CGCT,
- NOMME Monsieur Damien MACHADO pour remplir les fonctions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

### **N° 2 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Rapporteur : Monsieur Michel CHAPUIS

- PREND ACTE de la présente communication.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

### **N° 3 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'ANNÉE 2018 : COMMUNICATION**

Rapporteur : Monsieur Pierre ROBERT

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2018 de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

### **N° 4 COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE CONCESSION 2018 D'ENEDIS RELATIF À LA CONCESSION DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE CONFIEE PAR LE SYNDICAT D'ÉNERGIES DE LA HAUTE-LOIRE À ENEDIS : COMMUNICATION**

Rapporteur : Monsieur Pierre ROBERT

- PREND ACTE du Compte Rendu d'Activité de Concession 2018 d'ENEDIS relatif à la concession de gestion et d'exploitation de la distribution publique d'électricité du département de la Haute-Loire confiée par le Syndicat d'Énergies de la Haute-Loire à ENEDIS.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

**N° 5 COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ DE LA CONCESSION 2018 DU SERVICE DE GAZ SUR LA  
COMMUNE DU PUY-EN-VELAY : COMMUNICATION**

Rapporteur : Monsieur Pierre ROBERT

- PREND ACTE de la communication du Compte Rendu d'Activité de la Concession 2018 pour le service public de la commune du Puy-en-Velay de distribution du gaz présenté par GRDF.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

**N° 6 DIRECTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PUY-EN-VELAY : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2018**

Rapporteur : Monsieur Pierre ROBERT

- PREND ACTE de la communication du rapport annuel 2018 de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

**N° 7 EAUX PLUVIALES RUES BUREL, LOUCHEUR, LAVASTRE ET ANTOINE DE SAINT-VIDAL :  
AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE les avant-projets présentés par la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux travaux d'eaux pluviales des rues Burel, Loucheur, Lavastre et Antoine de Saint-Vidal,
- DÉCIDE que ces dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire :  
Chapitre : 23 - article : 2313 - sous-fonction : 822 (82201).

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 8 PARCELLES BP-BO 107 ET 175 : CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DU SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE LA HAUTE-LOIRE.**

Rapporteur : Madame Caroline BARRE

- APPROUVE la signature de la convention de servitude relative aux parcelles cadastrées section BP-BO N°s 107 et 175,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ce document, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 9 MONS : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BD 127 AUPRÈS DE L'INDIVISION LASHERME**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE l'acquisition d'une partie de la parcelle BD n°127, d'environ 420 m<sup>2</sup> auprès de l'indivision LASHERME, surface à parfaire au regard d'un document d'arpentage à venir,
- ACCEPTE cette acquisition pour un montant de 10 €/m<sup>2</sup>, frais en sus à la charge de la Ville,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette opération ainsi que les actes qui en seraient la suite et la conséquence.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**Madame Marlène JARROUSSE-LASHERMES ne participe pas au vote.**

**N° 10 AVENUE DE BRUGHERIO : RÉGULARISATIONS D'EMPRISES**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- CLASSE au domaine public communal une partie de la parcelle AO 33 ), correspondant à l'emprise de la voirie communale,
- ACQUIERT une partie de la parcelle AO 225, d'une contenance de 115 m<sup>2</sup>, appartenant à Monsieur et Madame TRÉVIS à l'euro symbolique,
- CLASSE au domaine public communal une partie de la parcelle AO 225, correspondant à l'emprise de la voirie communale,
- ACCEPTE la désaffectation et le déclassement d'une partie du domaine public communal d'une contenance de 11 m<sup>2</sup>,
- ACCEPTE la cession de cette emprise à Monsieur et Madame TRÉVIS à l'euro symbolique, montant inférieur à l'estimation de France Domaine du 11 octobre 2019 de 88 €,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 11 NPNRU QUARTIER DU VAL-VERT - RÉHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE : PLAN DE FINANCEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE, RELAIS ADOS ET ACCUEIL DE LOISIRS**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire la réalisation des aménagements de l'école, relais ados et accueil de loisirs dans les conditions précitées,
- ADOPTE le plan de financement des équipements,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 12 NPNRU DU VAL-VERT : AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE MANDAT VILLE/SPL**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE le projet d'avenant,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 13 NPNRU DU VAL VERT : AVENANT N° 1 À LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE/OPAC 43**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- APPROUVE l'avenant à la convention de groupement de commandes,
- NOMME les élus suivants pour représenter la Ville à la CAO du groupement :
  - Présidente : Caroline BARRE,
  - Titulaire : Ginette VINCENT,
  - Suppléant : Thierry LANARET,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement de commandes et toutes les pièces permettant la mise en œuvre de cette convention.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 14 SPL DU VELAY : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité 2018 de la SPL du Velay.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

**N° 15 SEML DU VELAY : COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité de la SEML du Velay pour l'exercice 2018.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**LE CONSEIL PREND ACTE DE LA PRESENTE COMMUNICATION.**

**N° 16 SEML DU VELAY : CONSTATATION NOUVELLE VALEUR DU CAPITAL SOCIAL,  
TRANSFORMATION DE L'APPORT EN COMPTE COURANT EN AUGMENTATION DE CAPITAL, ET  
MODALITÉS**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- PREND ACTE de la réduction de valeur de l'action de la société SEML du Velay de 1 € à 0,6 €, et de la nouvelle valeur du capital social d'un montant de 35 000 €,
- CONDITIONNE cet apurement des pertes à la confirmation de l'augmentation de capital proposée par le Conseil d'administration de la société,
- CONFIRME la transformation de l'apport en compte courant d'une valeur de 82 000 € en parts au nouveau capital social, correspondant à 136 666 actions d'une valeur de 0,60 €,
- PREND ACTE de la nouvelle rédaction projetée des statuts de la société,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires permettant la mise en œuvre de ces décisions.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 17 PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU PUY-EN-VELAY - DEMANDE DE  
MODIFICATION : ÉVOLUTIONS SECTEURS BOUCHER DE PERTHES, RUE SAINT-PIERRE, RUE  
MEYMARD**

Rapporteur : Madame Ginette VINCENT

- PRENDRE ACTE de l'avis favorable exprimé par la commission locale du site patrimonial remarquable et Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France dans leur réunion du 20 novembre 2019 relative aux points listés ci-avant,
- SOLLICITE Monsieur le Préfet de la Haute-Loire pour engager la modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur,
- SOLLICITE Monsieur le Préfet de la Haute-Loire pour le lancement d'une enquête publique préalable à cette modification,
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions et signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de modification.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## N° 18 AIDES AUX OEUVRES DE VACANCES ET AUX SÉJOURS À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE : PARTICIPATION

Rapporteur : Madame Catherine CHALAYE

- APPROUVE les montants des aides aux œuvres de vacances (1 036,20 €) et aux séjours à caractère pédagogique (1 402,00 €) tels qu'ils figurent aux tableaux ci-dessous pour un montant global de 2 438,20 € :

### AIDES AUX ŒUVRES DE VACANCES

Organisateurs	Séjours	Dates ou périodes		ALSH & Séjours < 5 jours						Séjours ≥ 5 jours				Montant total de la participation
				1/2 journées			Journées			Nbre Enfants	Durées Séjours	Nbre total journées	4,50 €	
		Du	Au	Nbre enfants concernés	Tarif : 1,70 €		Nbre d'enfants concernés	Tarif : 3,50 €					Participations	
					Nbre ½ journées	Total		Nbre Journées	Total					
Association La Source (Le Puy-en-Velay)	Séjour Ministrel sur Loire	17/08/2019	24/08/2019							1	8	8	36,00 €	36,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>													36,00 €	
Association Camps-SJMV (Ars-sur-Formans)	Camp Ars-sur-Formans	18/07/2019	24/07/2019							2	7	14	63,00 €	63,00 €
<b>SOUS TOTAL</b>													63,00 €	
Maison des Jeunes et de la Culture (Espaly-St-Marcel)	ALSH	3ème trimestre 2019					2	2	7,00 €					7,00 €
		Toussaint 2019					2	10	35,00 €					35,00 €
		<b>SOUS TOTAL</b>												
Scouts et Guides de France (Aiguilhe)	ALSH + Camps	01/01/2019	31/08/2019	13	51	86,70 €	13	54	189,00 €					275,70 €
		camps été 2019					2	6	21,00 €	11	7 à 15 Jours	133	598,50 €	619,50 €
		<b>SOUS TOTAL</b>												
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>													1 036,20 €	

### AIDES AUX SÉJOURS A CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

Organisateurs	Nature	Séjours	Lieux	Dates		Séjours < 5 jours			Séjours ≥ 5 jours			Montant total de la participation	
				Du	Au	Montant participation : 3,50 €			Montant participation : 4,50 €				
						Nbre Elèves	Durée Séjour	Total	Nbre Elèves	Durée Séjour	Total		
Collège Jules Vallès (Le Puy-en-Velay)	Séjours		Angleterre	07/10/2019	11/10/2019				10	5	225,00 €	225,00 €	
			Espagne	08/10/2019	11/10/2019	5	4	70,00 €				70,00 €	
			<b>SOUS TOTAL</b>										
Collège La Fayette (Le Puy-en-Velay)	Séjours		Espagne	14/10/2019	18/10/2019				20	5	450,00 €	450,00 €	
			Allemagne	14/10/2019	18/10/2019				5	5	112,50 €	112,50 €	
			<b>SOUS TOTAL</b>										
Collège St Régis / St Michel (Le Puy-en-Velay)	Séjour		Puy du Fou	18/08/2019	22/08/2019				21	5	472,50 €	472,50 €	
			<b>SOUS TOTAL</b>										
Lycée Charles et Adrien du Puy (Le Puy-en-Velay)	Séjour		Angleterre	12/10/2019	19/10/2019				2	8	72,00 €	72,00 €	
			<b>SOUS TOTAL</b>										
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>													1 402,00 €

- DÉCIDE que cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits à l'exercice sous l'imputation : Nature : 6574 - Chapitre : 65 - Sous fonction : 255.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 19 DISPOSITIF "PROFESSION SPORT" : VERSEMENT DE L'AIDE À L'EMPLOI SPORTIF DE JUILLET À DÉCEMBRE 2019**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ACCORDE une subvention aux associations sportives, éligibles au dispositif «Profession Sport» pour un montant total de 7 289,23 € et sur la période du 1er juillet au 31 décembre 2019. Le tableau ci-dessous précise la répartition de l'aide par club :

Associations	Intervenants	Nb heures par mois	Heures aidées par la Ville *	Taux Horaire	Aide Mensuelle	Aide de JUILLET à DECEMBRE
Union Sportive du Velay	EL BELGHITI Hassan	152,00	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
HOPC	Romain DUREAU	151,67	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
	Martin FAURE	151,67	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
ASM Gym Trampo	DUSSERE Bénédicte	99,06	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
	DESSERTINE Françoise	30,07	30,07	1,70 €	51,12 €	306,71 €
	THOLLET Benjamin	12,76	12,76	1,70 €	21,69 €	130,15 €
	ARCIS Coralie	2,39	2,39	1,70 €	4,06 €	24,38 €
Velay Gym	GIBERT Marie-Pierre	17,89	17,89	1,70 €	30,41 €	182,48 €
	MICHEL Mathilde	18,08	18,08	1,70 €	30,74 €	184,42 €
	FREDERIC Mélissa	72,50	72,50	1,70 €	123,25 €	739,50 €
	GAUDIN Natacha	17,44	17,44	1,70 €	29,65 €	177,89 €
Arts Martiaux le Puy Com.	MIALON Nathalie	115,92	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
Tennis club du Puy	ODIN Jérémy	151,67	85,00	1,70 €	144,50 €	867,00 €
	SIMOND Christophe	20,00	20,00	1,70 €	34,00 €	204,00 €
	VIGOUROUX Loïc	13,50	13,50	1,70 €	22,95 €	137,70 €
<b>TOTAL</b>		<b>1026,62</b>	<b>714,63</b>		<b>1214,87</b>	<b>7 289,23 €</b>

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 20 ACCOMPAGNEMENT DES ATHLÈTES DE HAUT NIVEAU : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - AMALIA LOPES**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ADOPTE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €, à Amalia LOPES dans le cadre de l'aide aux sportifs de haut niveau,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**



**N° 21 COMPÉTITIONS SPORTIVES : RÉPARTITION DE L'AIDE AUX DÉPLACEMENTS POUR LA SAISON 2018/2019**

Rapporteur : Monsieur Guy CHOUVET

- ADOPTE l'attribution de l'aide aux déplacements de la saison sportive 2018/2019 selon le tableau de répartition joint en annexe, pour un montant total de 35 251,98 €,

Clubs	Catégorie	Nb points	Valeur point 2019	Total club
HOPC	Collectif	6 852,24	0,67533473	4 627,56 €
COP RUGBY	Collectif	13 781,60	0,67533473	9 307,19 €
BASE BALL	Collectif	4 517,55	0,67533473	3 050,86 €
FC VAL VERT	Collectif	412,80	0,67533473	278,78 €
<b>Sous total sports collectifs</b>				<b>17 264,39 €</b>
ASM GYM TRAMPO	Individuel	2 553,26	0,67533473	1 724,30 €
ARTS MARTIAUX LE PUY COMMUNAUTE	Individuel	7 605,35	0,67533473	5 136,16 €
ATHLETIC CLUB DU VAL VERT	Individuel	3 869,75	0,67533473	2 613,38 €
VELAY GYM	Individuel	3 784,30	0,67533473	2 555,67 €
STADE BOULISTE	Individuel	6 316,20	0,67533473	4 265,55 €
ECOLE DE PETANQUE- LE PUY PETANQUE	Individuel	609,50	0,67533473	411,62 €
UNION SPORTIVE DU VELAY	Individuel	1 896,72	0,67533473	1 280,92 €
<b>Sous total sports individuels</b>				<b>17 987,59 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>52 199,27</b>		<b>35 251,98 €</b>

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 22 DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES DE DÉTAIL 2020 : AVIS**

Rapporteur : Monsieur Yves DEVEZE

- ÉMET un avis favorable à la proposition de fixer à 5, pour l'année 2020, le nombre de jours de dérogation au principe du repos dominical
- ENTÉRINE la liste précisant par catégorie d'activités les dimanches concernés par la présente dérogation :
- Commerces de détail automobile (concessions)
    - 19 janvier 2020,
    - 15 mars 2020,
    - 14 juin 2020,
    - 13 septembre 2020,
    - 11 octobre 2020.

- Commerce de détail de jeux et de jouets

- 22, 29 novembre 2020,
- 6, 13, 20 décembre 2020.

- Commerce de détail alimentaire

- 12 janvier 2020,
- 28 juin 2020,
- 13, 20, 27 décembre 2020.

- Autres commerces de détail

- 12 janvier 2020,
- 28 juin 2020,
- 6, 13, 20 décembre 2020.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 23 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES RÉPARATIONS DE VOIRIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHÉS**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- **AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer les accords-cadre et toutes les pièces jointes avec les entreprises suivantes :

- Lot n° 1 :
  - groupement SOVETRA/ BROC, ZI les Fangeas - 43370 Solignac sur Loire,
- Lot n° 2 :
  - groupement SOVETRA/ BROC, ZI les Fangeas - 43370 Solignac sur Loire,
  - groupement COLAS/ODTP/STPPV, Le Collet - 43000 Polignac,
  - EUROVIA DALA, ZI Les Baraques - 43370 Cussac sur Loire.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 24 MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DES TRIBUNES/VESTIAIRES ET CRÉATION D'UN CLUB-HOUSE AU STADE MASSOT : AVENANTS**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

- Lot 2 « maçonnerie » avec SOCOBAT (Monistrol/Loire 43) pour un montant de 2 727,00 € HT, portant le prix du marché à 442 458,50 € HT,
- Lot 3 « charpente métallique/couv. » avec LIGNON METAL (St Maurice de Lignon 43) pour une moins-value de 18 363,90 € HT, ramenant le prix du marché à 331 933,67 € HT,
- Lot 11 « plâtrerie/peinture » avec PAYS BORDEL (Brives-Charensac 43) pour un montant de 11 913,66 € HT. portant le prix du marché à 194 815,06 € HT,
- Lot 12 « carrelage » avec ASTRUC (Brives-Charensac 43) pour un montant de 5 099,50 €

HT portant le prix du marché à 134 787,50 € HT,

- Lot 15 « plomberie/sanitaire » avec GIGNAC (Langeac 43) pour un montant de 866,67 € HT portant le prix du marché à 153 935,51 € HT,

- Lot 16 « chauffage/ventilation » avec GIGNAC (Langeac 43) pour un montant de 3 304,48 € HT portant le prix du marché à 170 615,67 € HT,

- Lot 17 « électricité/courants faibles » avec SABY (Monistrol/Loire 43) pour un montant de 10 126,55 € HT portant le prix du marché à 206 867,23 € HT.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ**

**N° 25 PERSONNEL : MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS**

**Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON**

- APPROUVE les créations de :

- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet,
- 4 postes d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet,
- 5 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ**

**N° 26 PERSONNEL : ATTRIBUTION D'AVANTAGES EN NATURE**

**Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON**

- ATTRIBUE les avantages en nature tels que décrits dans l'exposé,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ**

**N° 27 PROJET DE SERVICE : VALIDATION**

**Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON**

- VALIDE le projet d'organisation du service Equipement et Action Culturels pour la partie « Administration des salles, animations culturelle et associative » pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE :            UNANIMITÉ**

**N° 28 MICHELET - ECOLE MICHELET : PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le plan de financement modificatif relatif aux travaux précités,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la participation financière auprès du GAL du Velay au titre du programme LEADER et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 29 AIRE DE JEUX AU JARDIN HENRI VINAY - INSTALLATION D'UNE NACELLE POUR FAUTEUIL ROULANT : PLAN DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ACCEPTE le principe d'installation d'une nacelle pour fauteuil handicapé tel que présenté ci-dessus,
- APPROUVE le plan de financement relatif à l'opération précitée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers et à signer tous les actes nécessaires à ce projet.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 30 CRÈCHES : PROCÈS VERBAL DE MISE À DISPOSITION AU BÉNÉFICE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PUY EN VELAY**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le Procès-Verbal de mise à disposition de chaque structure, en application des articles L 1321-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Procès-Verbal de mise à disposition des différents équipements par la Ville à la Communauté d'agglomération ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du dossier,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux opérations d'ordre budgétaire afférentes.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

## N° 31 DOMAINE PUBLIC : FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2020

Rapporteur : Monsieur Yves DEVEZE

- ADOPTE les tarifs figurant dans le tableau ci-dessous :

Type d'activité et/ou emplacement		Base de calcul	%	Tarif 2019 en euros TTC	%	Tarif 2020 en euros TTC
1	Place du Clauzel, Place du Martouret, Marché Couvert, Rue Grenouillit, Boulevard Carnot, Rue Saint-Pierre, Place du Plot	ml/jour	0,00	1,60 €	0,00	1,60 €
2	Vide-greniers de la Ville	Les 3 ml	1,70	6,10 €	1,68	6,20 €
		Les 6 ml	1,70	11,70 €	1,75	11,90 €
3	<b>Place du Breuil – place Michelet</b>					
	Quincaillerie, confections, livres, confiserie, bazar, etc	ml/jour	0,00	1,70 €	0,00	1,70 €
	Voitures neuves et d'occasion, Engins agricoles neuves et d'occasion	unité/jour	1,80	11,50 €	1,7	11,70 €
	Outils agricoles tractés ou portés	unité/jour	1,80	2,85 €	1,8	2,90 €
	Chanteurs, posticheurs, démonstrateurs, prestidigitateurs (encombrement théorique)	unité/jour	1,80	8,35 €	1,8	8,50 €
4	Camions vente ambulante (ex. camion pizza)	Forfait/jour	1,50	10,35 €	1,45	10,50 €
5	<b>TOUSSAINT</b>					
	<i>Fêtes de Toussaint – Cimetière</i>					
	Rue Henri Pourrat – Vente de fleurs pour la Toussaint du 31 octobre au 1 <sup>er</sup> novembre	ml/jour	0,00	1,60 €	0	1,60 €
	<i>Foire de la Toussaint</i>					
	Tarif spécial Foire de la Toussaint	ml/jour	1,83	5,30 €	1,9	5,40 €
	Frais de Publicité Foire de la Toussaint	/Forain	1,40	3,80 €	1,3	3,85 €
	<i>Bétail – Foire de la Toussaint</i>					
Porcelets, Porcs, Veaux d'élevage, Moutons, chèvres, agneaux, chevreaux	unité/jour	2,60	1,80 €	2,80	1,85 €	
Bœufs, vaches, génisses, chevaux, poulains	unité/jour	1,65	3,30 €	1,45	3,35 €	
6	<b>Grands Evénements (ex. Roi de l'Oiseau)</b>					
	Tarif spécial CNS (produits alimentaires) grandes manifestations (hors abonnement – forfait de 6 m linéaires)	forfait de 6 m linéaires/jour	1,79	107,90 €	1,9	109,95 €
Type d'activité et/ou emplacement		Base de calcul	%	Tarif 2019 en euros HT	%	Tarif 2020 en euros HT
7	Redevance licence IV appartenant à la Ville du Puy-en-Velay	/an (HT)	1,79	810 €	1,85	825,00 €
8	Redevance - Dispositif publicitaire - parking souterrain du Breuil	/an (HT)	1,79	5000 €	1,8	5 090,00 €

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 32 TAXE FUNÉRAIRE : FIXATION DU MONTANT POUR L'ANNÉE 2020**

Rapporteur : Madame Laurence BOUILHOL

- ADOPTE le tarif «taxe funéraire 2020» comme suit :

		Tarif 2019 TTC	Tarif 2020 TTC
Taxe funéraire	/ opération	44,60 €	45,40 €

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 33 ASSOCIATION HOSPITALIÈRE SAINT-JOSEPH - GARANTIE D'EMPRUNT : MODIFICATION DE L'INDICE BANCAIRE DE LA PHASE DE MOBILISATION DE L'EMPRUNT DE LA BANQUE POSTALE**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE les nouvelles conditions financières de la Banque Postale telles que décrites précédemment,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer un avenant à la convention relative à l'octroi d'une garantie d'emprunt souscrit pour le compte de l'association Hospitalière Saint-Joseph, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 34 ALLIADE HABITAT - GARANTIE D'EMPRUNT : FINANCEMENT DU PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATIFS "LES TERRASSES DE LA DENTELLE"**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- APPROUVE le principe d'accorder une garantie d'emprunt à Alliage Habitat pour l'opération concernée, conformément aux éléments de négociation précédemment évoqués, et dans les conditions précitées,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec Alliage Habitat, ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 35 BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE la Décision Modificative n° 3-2019 du Budget Principal de la Ville.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 36 BUDGET VILLE : VOTE ANTICIPÉ DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2020**

Rapporteur : Monsieur Fabrice BREYTON

- ADOPTE le principe d'application de l'article L 1612-1,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à liquider et mandater au titre de l'exercice 2020 les dépenses d'investissement ci-dessus, dans la limite des sommes indiquées soit 2 962 000 €.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

**N° 37 MOTION DE REFUS DE L'OUVERTURE DES GRANDES SURFACES À AUTOMATES**

Rapporteur : Monsieur Laurent JOHANNY

- DÉSAAPPROUVE l'ouverture des grandes surfaces à automates, sans présence de caissiers,
- SOUTIENT une activité commerciale respectueuse des échanges humains et des droits des salariés.

**DÉLIBÉRATION : ADOPTÉE**

**VOTE : UNANIMITÉ**

L'intégralité des délibérations peut être consultée au Service de l'Administration Générale Mutualisé aux heures d'ouverture.

Vu pour être affiché le 19 décembre 2019 conformément aux prescriptions des articles L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales et R 121.9 du Code des Communes.

Le Maire



Michel CHAPUIS



